

## Public concerné

Formateurs amenés à dispenser la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux » selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie - Risques professionnels et de l'INRS.

## Prérequis

Les participants doivent :

- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.
- témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention.
- pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux.

Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

## Objectifs de la formation

Objectif de formation : mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS selon le document de référence, en tant que formateur certifié.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.

## Contenu de la formation

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approches juridique et réglementaire.
- Niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et exemples d'action de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation "S'initier à la prévention des risques psychosociaux".
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation "S'initier à la prévention des risques psychosociaux".

## Méthodes pédagogiques utilisées

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

La formation est réalisée sur une durée de 6 jours non consécutifs (4j + 2j), afin de permettre un travail d'intersession consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

### **Durée**

6 jours soit 42 heures

### **Validation**

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation. Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur en initiation à la prévention des RPS », validité permanente.